**Nom de l’organisme**

**Représenté par**

**Adresse**

**Notification d’attribution de subvention**

Vu le plan national de lutte contre le racisme, l’antisémitisme et les discriminations liées à l’origine 2023-2026,

Vu le plan national pour l’égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2023-2026,

Vu l’appel à projets de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l’antisémitisme et la haine anti-LGBT (ci-après DILCRAH) en date du 19 octobre 2023,

Vu la convention de délégation entre la Direction des services administratifs et financiers des services de la Première ministre (DSAF) et Madame/Monsieur la/le Préfet(e) du département de XXXX,

Vu l’avis de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l’antisémitisme et la haine anti-LGBT,

Vu la proposition du/de la préfet(e) du département XXXXX

Le Délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l’antisémitisme et la haine anti-LGBT, sous couvert de Madame/Monsieur la/le Préfet(e) du département de XXXXX,

**attribue, au titre de l’exercice 2024,**

à

XXXXXX (Nom de la structure), représenté(e) par XXXXX,

(adresse), n°SIRET

**Article 1 : Objet et montant de la subvention**

Une subvention d’un montant de XXXXX euros.

Pour mettre en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet intitulé : XXXXXXX

La DILCRAH n’attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

**Article 2 : Délais de réalisation**

L’action doit se réaliser au cours de l’année 2024.

**Durant cette période, l’organisme contractant s’engage à notifier aux services préfectoraux tout retard pris dans l’exécution, toute modification des conditions d’exécution, de ses statuts ou de ses coordonnées bancaires.**

**Article 3 : Modalités de versement, reversement et compte-rendu financier**

Les modalités de versement relèvent de la compétence des services du/de la préfet(e) du département de XXXX.

Le paiement de la subvention interviendra en un seul versement, soit XXXX€ à la notification. Cette somme est imputée sur le Centre Financier 0129-CAAC-DDPR et engagée comme suit :

Catégorie de produit ou groupe de marchandise : 12.02.01 « Transferts directs associations et fondations »

Centre de coût : XXXXXX

Activité : 012900070406

Domaine fonctionnel : 0129-10-01 « Soutien »

Et sera versé sur le compte bancaire suivant :

Titulaire du compte : XXXXXX

Banque ou centre : XXXXXX

Domiciliation : XXXXXX

Code Banque : XXXXXX

Code guichet : XXXXXX

Numéro de compte : XXXXXX

Clé RIB : XXXXXX

IBAN : XXXXXX

La mise en œuvre de(s) l’action(s) portée(s) par la structure subventionnée (réception du compte-rendu d’utilisation de la subvention, établissement d’avenants éventuels aux conventions annuelles d’objectifs) relève des services de la préfecture.

**Article 4 : Engagements à l’égard de l’État**

**Communication relative à la mise en œuvre du projet**

L’organisme subventionné s’engage à s’inscrire dans le répertoire des partenaires de la DILCRAH accessible à l’adresse suivante <https://www.dilcrah.fr/directory/add-directory-listing/> en veillant à ne pas faire de doublon : les associations ayant déjà renseigné leur association dans le répertoire des partenaires sont priées de ne pas renouveler cette opération.

L’organisme subventionné s’engage à inscrire ses événements dans l’agenda des partenaires de la DILCRAH accessible à l’adresse suivante <https://www.dilcrah.fr/agenda/>.

L’organisme subventionné s’engage à actualiser régulièrement le(s) projet(s) soutenu(s) sur l’espace partenaire de la DILCRAH et à porter à la connaissance de la DILCRAH tout élément relatif la réalisation du/des projet(s) subventionné(s).

A l’issue de la mise en œuvre de/des l’action(s), l’organisme subventionné adresse au/à la préfet(e) un bilan de celle(s)-ci.

**Publicité des subventions**

Les financements accordés après accord de la DILCRAH dans le cadre de la mise en œuvre des deux plans nationaux de mobilisation doivent être portés à la connaissance des bénéficiaires et du grand public. Tous les documents de promotion et de communication comporteront le logotype de la DILCRAH (affiches, flyers, programmes, site internet avec un lien vers le site de la DILCRAH, ...) et les mentions "avec le soutien de la DILCRAH" pour les diverses publications, dossiers de presse, communiqués de presse, documents audiovisuels...

**Article 5 : Respect des valeurs de la République**

L’attribution de la présente subvention est soumise au respect, dans la mise en œuvre de l’action subventionnée et dans le fonctionnement de l’organisme bénéficiaire, **des valeurs républicaines de liberté, d’égalité, de fraternité et du principe de laïcité.**

**Article 6 : Règlement des conflits**

Le tribunal administratif territorialement compétent connaîtra des contestations nées de l’application de la présente notification.

**Fait en deux exemplaires originaux**

Le/la Préfet(e),